



FICHE SANITAIRE ET D'INSCRIPTION

Cadre réservé à la MJC (ne rien remplir)

- Carte Astuce N°, Notification CAF Aides aux Temps Libres, Quotient familial, Comité d'Entreprise, Carte Pass MSA, Photocopies vaccins

L'ADOLESCENT

Nom, Prénom, Date de naissance, Age, Numéro du jeune, Garçon, Fille

N° d'allocataire CAF (chiffres + lettre), Rang dans la famille

Afin de bénéficier des tarifs CAF ou MSA, merci de fournir la notification CAF Aide aux temps libres au mois de Septembre et Janvier, ou le Pass Accueil MSA.

N° de sécurité sociale, Mutuelle (Nom et N°adhérent)

RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX

Nom et Prénom du père, Adresse, Code postal, Ville, Email\*, N° tél fixe, N° tél portable, N° tél travail

Nom et Prénom de la mère, Adresse, Code postal, Ville, Email\*, N° tél fixe, N° tél portable, N° tél travail

\* Afin de recevoir les programmes et les informations du Centre de Loisirs, merci de bien vouloir nous communiquer une adresse mail.

ADHESION ASTUCE

- Enfant : 14€ (5€ pour l'été uniquement), Famille : 32€ (minimum 1 adulte et un enfant)

Mode de règlement :

- Chèque, Espèce, Autre

## LES RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Nom et téléphone du médecin traitant : .....

**OBLIGATOIRE : Pour les nouveaux inscrits, joindre au dossier une photocopie des vaccinations DTP puis pour chaque mise à jour.**

➤ **Allergies :**

- Asthme
- Alimentaires
- Médicamenteuses
- Allergies au pollen
- Autres : .....

Conduite à tenir : .....

➤ **Difficultés de santé, maladie :** .....

Conduite à tenir, précautions à prendre : .....

➤ **Recommandations des parents (lunettes, prothèses,...) :** .....

➤ **Régime alimentaire particulier :** .....

➤ **Information complémentaire que vous souhaitez nous communiquer (sous pli confidentiel si vous préférez) :** .....

## AUTORISATIONS PARENTALES

### RESPONSABLE DE L'ENFANT

Je soussigné(e).....Père, Mère, Tuteur.

- Déclare avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement de l'accueil de loisirs de la MJC St Amans/Albine et autorise mon enfant à faire les sorties organisées par la MJC.
- Autorise le directeur de la structure à agir en mon nom et à faire pratiquer sur mon enfant les interventions chirurgicales d'urgences sur avis du médecin consulté.
- Autorise l'équipe d'animation, ou éventuellement un parent accompagnateur, à prendre mon enfant dans son véhicule dans le cadre de sorties nécessitant ce moyen de transport.
- Déclare mon enfant apte à pratiquer tout sport (en cas d'inaptitude totale ou partielle, fournir un certificat médical).
- Autorise mon enfant à pratiquer certaines activités en autonomie.
- Autorise l'équipe pédagogique à prendre des photos et à filmer mon enfant lors d'activités et à les diffuser dans les journaux locaux et sur le site Internet de la structure.
- Autorise mon enfant à se connecter et à naviguer sur le réseau internet pour les activités le nécessitant

Je déclare, avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier d'inscription et par la présente signature, adhérer au règlement intérieur.

Date :

Signature des parents :

# REGLEMENT INTERIEUR

La MJC St Amans/Albine est une association loi 1901 agréée Jeunesse et Education Populaire. Elle est gérée par un Conseil d'Administration composé de bénévoles. Les partenaires de l'Accueil de Loisirs sont les Communes de St Amans Soult, St Amans Valtoiret, Albine, Sauveterre, la Direction Départementale Jeunesse et Sports, la CAF, la MSA. Le présent règlement intérieur a été rédigé en accord avec le Projet Associatif. Ce dernier a été validé à l'unanimité lors du Conseil d'administration du 02 juillet 2013.

## 1. PROJET PEDAGOGIQUE

Un projet pédagogique est rédigé par l'équipe d'animation en début d'année scolaire et mis en œuvre au travers des activités proposées tout au long de l'année sur les mercredis, les vendredis et les vacances scolaires. Il peut être consulté sur place. Un exemplaire peut être remis à la demande aux familles.

## 2. CONDITIONS GENERALES

### Inscriptions :

Le dossier d'inscription se compose d'une fiche sanitaire et d'inscription et du règlement intérieur. Il doit être complété pour chaque enfant et signé par le ou les représentants légaux. Il est valable pour l'année scolaire en cours. Il sera donc renouvelé à chaque rentrée. Le paiement doit être effectué à l'inscription.

**Aucun enfant ne pourra être accepté si le dossier est incomplet ou le paiement non effectué.**

**Nous nous réservons le droit de refuser un enfant si son état de santé ne lui permet pas de suivre l'activité prévue.**

**Les inscriptions s'effectuent le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.**

### Tarifs :

*Les tarifs et les conditions de paiement sont fixés annuellement par délibération au Conseil d'Administration.*

### MERCREDIS ET VENDREDIS

-30 € pour les mercredis après-midi (en temps libre) **OU** les vendredis (foyer).

-50 € pour les mercredis après-midi (en temps libre) **ET** les vendredis (foyer).

### VACANCES SCOLAIRES

Tarif	Q. Familial > 1099€	Q. Familial de 900 à 1099€	Q. Familial de 700 à 899€	Q. Familial de 500 à 699€	Q. Familial < 500€	MSA	CE
1/2 Journée	5,50 €	4.50 €	3.70 €	3,00 €	2.50 €	2,50 €	Jusqu'à 50% du coût pris en charge

**Pour bénéficier des tarifs MSA ou Comité d'Entreprise, les pièces justificatives devront être données à l'inscription.**

**En cas d'absence du jeune, le remboursement sous forme d'avoir ne sera effectué que sous présentation d'un certificat médical.**

- **Attention ! Aide CAF, uniquement pour les moins de 14 ans.**

### Adhésion :

La carte Astuce est obligatoire. Elle est valable pour l'année scolaire du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août. Elle sert à financer l'appartenance au réseau MJC, l'assurance, la communication globale et la vie associative. Elle permet d'assister à l'assemblée générale annuelle, elle donne accès à toutes les activités et manifestations proposées par la MJC.

Elle coûte 14 € pour les moins de 18 ans.

## 3. FONCTIONNEMENT

L'accueil de loisirs est ouvert les mercredis, les vendredis, les petites vacances scolaires (sauf Noël), le mois de juillet et la première semaine d'août pour le séjour Chantiers / Loisirs.

- Les activités des vacances scolaires se déroulent principalement sous forme de camps et mini-camps, de sorties à la journée. 3 semaines de chantiers sont également programmées.
- Les horaires d'accueil du vendredi sont variables en fonction de l'activité programmée. Ils sont précisés sur les programmes.

### Les mercredis :

13h30 / 14h00	<b>Arrivée et mise en place de l'après -midi</b>
14h00 – 17h	<b>Activités « Événementielles »</b> Les jeunes sont en autonomie dans la MJC, ils peuvent se retrouver tout au long de l'après-midi, et utiliser tout le matériel mis à leur disposition (billard, wii, baby foot...) Ils participent à l'organisation des événements, des décorations, de la communication, de l'affichage et de la logistique. L'animateur reste à disposition des jeunes, ils peuvent gérer leurs entrées et sorties de la MJC.

La liste des événements sera établie en septembre, les jeunes pourront se positionner sur la préparation des manifestations de la MJC de leur choix avec un référent. Selon leur envie, les jeunes pourront élaborer leur propre projet (séjours et manifestations).

**Les vendredis :** Un planning des foyers est établi par trimestre avec les activités, les horaires et les éventuels suppléments.

Quand ?	<b>Vendredi et jour défini selon projets</b>	<b>Vacances scolaires</b>
Objectifs	<b>AUTONOMIE ET RESPONSABILISATION DU JEUNE</b>	
Comment ?	Projets à moyen et long terme. Implication dans les projets culturels et les manifestations locales. Pas de responsabilité de l'animateur en dehors de l'activité et du lieu d'accueil.  Certains temps sont en totale autonomie, l'animateur reste présent pour intervenir rapidement en cas de problème.	Un mini-camp par période de vacances sera proposé à cette tranche d'âge. Il sera ludique et en accord avec les envies des jeunes. Ils pourront notamment participer à son élaboration. Le camp se déroule sous la responsabilité de l'animateur.
	Pas de contrôle de l'animateur sur les heures d'entrée et de sorties. <b>Sur les temps de la MJC les jeunes ne sont pas autorisés à fumer.</b> <b>Si certains parents leur en donnent l'autorisation, ils sont invités à venir rencontrer l'équipe pédagogique, afin de l'en informer.</b>	Déroulement complet sous l'autorité et la responsabilité de l'animateur.
Objectifs	<b>PRISE EN COMPTE, RESPECT ET VALORISATION DE CHACUN, COHESION DU GROUPE</b>	
Comment ?	Activités préparées et planifiées par les jeunes.  L'animateur supervise et finalise le programme en fonction de la faisabilité des propositions.  Chaque jeune a la possibilité de s'investir, avec l'animateur, dans un ou plusieurs événements dans l'année.  L'animateur est garant du respect de chacun et de la cohésion du groupe. Ils ont accès à tout le matériel de la MJC. Ils peuvent créer de petits projets au sein de la MJC.	Le camp des jeunes se déroule avec leur aide par la participation à la vie quotidienne.  L'animateur soutient les jeunes par l'apport d'information et d'outils.  Il est garant du respect dans le groupe, de la sécurité morale et affective des jeunes.
Objectifs	<b>INITIATIVE, EXPERIMENTATION DU JEUNE</b>	
Comment ?	L'animateur encourage les initiatives des jeunes & veille à la diversité des activités. Il valorise leurs actions en favorisant l'émergence des projets et en les communiquant au mieux auprès de la population locale et des partenaires.  Il fait appel aux compétences des jeunes pour les aider à faire émerger des initiatives innovantes. Il supervise leur avancée dans le projet & laisse libre choix de leurs actions en autonomie.	Il prépare les mini-camps avec eux, et tente d'aller au plus près de ce que les jeunes attendent, et en faisant en sorte à travers les tarifs et la faisabilité des activités, que ces temps soient accessibles au plus grand nombre.

#### 4. ENCADREMENT

L'équipe d'encadrement est composée d'un directeur, Cyril Arnaud, d'une animatrice enfance, Sabine Ledain, d'une animatrice Jeunesse, Magali Mancina, d'une animatrice enfance jeunesse. L'équipe est renforcée toute l'année par des animateurs en formation professionnelle BPJEPS, BAPAAT, BAFA et des bénévoles et volontaires en Service Civique qui assurent ponctuellement ou toute l'année certaines animations.

#### 5. SANTE

##### Surveillance médicale et médicaments

Tout enfant présentant un état fébrile et/ou une maladie contagieuse ne pourra être accepté à l'accueil de loisirs. Si l'enfant est malade ou accidenté au cours de la journée d'accueil, la direction prendra les mesures nécessaires en prévenant les parents éventuellement sur leur lieu de travail, et si nécessaire un médecin ou le SAMU.

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance médicale justifiant du traitement et de ses modalités. Les médicaments et l'ordonnance doivent être remis à la direction ou à l'animateur responsable.

Signature du jeune :

Signature des parents :